

# Bilan 2024 du CNU section 26

Rédigé par le bureau de la section

L'actuel Conseil National des Universités (CNU) a été mis en place en novembre 2023 pour un mandat de quatre ans.

La section 26 est composée de 48 membres titulaires et de 48 membres suppléant.es, elle est chargée du domaine "Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques" et représente environ les trois cinquièmes des EC en mathématiques en France.

Une présentation générale du CNU se trouve sur le site de la CP-CNU :

<https://www.conseil-national-des-universites.fr>

La section dispose également d'un site propre :

<http://cnu26.emath.fr>

Les délibérations de la section se sont déroulées en quatre sessions. La session *Qualification et CRCT* a eu lieu les 31 janvier, 1er et 2 février 2023 à l'Institut Henri Poincaré (Amphi Hermite). La session *Promotion interne* (repyramidage) s'est tenue le 3 avril 2024 en mode hybride, les membres en présentiel se retrouvant à Sorbonne Université campus Jussieu. La session *Avancement de grade* (promotions) s'est tenue les 22 (à Sorbonne Université campus Jussieu), 23 et 24 (à l'Université Paris Cité, campus Saint-Germain-des-Prés) mai 2024. Enfin, la session *Prime individuelle* (RIPEC C3) s'est tenue à Lyon, campus de la Doua, les 4, 5 et 6 septembre 2024. Nous remercions chaleureusement l'Institut Henri Poincaré, l'Université Lyon 1, l'Université Paris Cité, et Sorbonne Université, pour leur accueil au sein de leurs locaux.

## 1 Prises de position du CNU26

Les motions suivantes ont été adoptées au cours de cette première année de mandature :

**Motion « Non auto-promotion / CRCT »** (votée le 31/01/2024)

« La section 26 du CNU s'engage à ne pas promouvoir et à ne pas attribuer de Congé de Recherche et Conversion Thématique, au titre du contingent national, à ses membres pendant leur mandat. »

**Motion « Suivi de carrière »** (reconduite le 31/01/2024)

« Les sections 25 et 26 ont décidé de reconduire la décision prise depuis 2017, de ne pas mettre en place le suivi de carrière en 2024. « Les sections 25 et 26 décident de ne pas mettre en place le suivi de carrière : faute d'une définition précise des objectifs, des modalités et de l'allocation de moyens dévolus à cette nouvelle mission, celle-ci ne peut être mise en œuvre jusqu'à nouvel ordre. »

**Motion « Environnement »** (votée le 31/01/2024)

« Dans leurs missions d'évaluation qualitative des dossiers et jamais quantitative, les sections 25 et 26 du CNU s'engagent à laisser toute leur place à des marqueurs dits "bas carbone" (expertise, jurys, engagement local et national, etc) et à ne pas pénaliser celles et ceux qui font le choix de s'engager dans la voie d'une réduction de leur impact environnemental. » La motion complète accompagnée de son argumentaire peut être téléchargée ici. »

**Motion « Statuts et loi immigration »** (votée le 23/05/2024)

« La section 26 du CNU partage les inquiétudes exposées par le bureau de la CP-CNU dans ses communiqués du 18 janvier 2024 (disponibles ici et ici ) sur le fonctionnement des universités françaises. »

**Motion « Présentiel »** (votée le 23/05/2024)

« La section 26 du CNU ne conçoit son travail que sur un mode présentiel. À chaque session, sa mission consiste à évaluer de manière collégiale un grand nombre de dossiers détaillés et à prendre, après discussion, des décisions importantes pour la carrière des collègues. La visio-conférence ne permet pas de travailler ni de débattre dans des conditions correctes. La section 26 estime que les visites HCERES ne sont véritablement utiles qu'en rencontrant physiquement les membres des laboratoires. »

**Motion « Taux de promotions »** (votée le 23/05/2024)

« La section CNU 26 dénonce la baisse du taux de promotion au deuxième grade des maîtres.ses de conférences et au dernier échelon des professeur.es des universités, qui a été décidée de manière unilatérale par le ministère. Concernant l'accès au deuxième grade des maîtres.ses de conférences, l'arrêté du 13 février 2023 a en effet acté l'effondrement du taux de promotion : ce taux, qui était de 20% des promouvables jusqu'en 2022, est passé à 15% en 2023, puis 12,5% en 2024 pour atteindre 10% en 2025. Concernant l'accès au dernier échelon de professeur des universités, qui était de 21% de promouvables jusqu'en 2022, le taux de promotion est passé à 18% pour les années 2023 à 2025. Cette baisse est contraire au principe du protocole PPCR et aux LDG ministérielles relatives à l'avancement, d'une carrière sur au moins deux grades. Au sein de notre section le constat est le même avec respectivement 33 promotions MCF HC en 2022 pour 20 en 2024 et 10 promotions PREX2 en 2022 pour 7 en 2024. La section CNU 26 demande au ministère de relever le taux de promotion au moins au niveau de 2022, c'est-à-dire à 20% pour la hors-classe des maîtres.ses de conférences et 21% pour l'échelon 2 de la classe exceptionnelle des professeur.es des universités. »

**Motion « Report de stage lié à l'agrégation »** (votée le 23/05/2024)

« La section 26 du CNU partage les inquiétudes exposées par la Société Mathématique de France dans sa lettre du 14 mai 2024 sur les conditions de report de stage pour les lauréats de l'agrégation. L'inscription en 2ème année d'un master recherche doit rester un motif recevable. »

**Motion « Zones à régime restrictif »** (votée le 23/05/2024)

« La section 26 du CNU rappelle son attachement à une recherche mathématique ouverte sur le monde et la société et à la circulation des idées scientifiques, principes qu'un passage en ZRR des laboratoires de mathématiques mettrait nécessairement à mal. La motion complète peut être retrouvée ici. »

## **Motion « Formation des enseignants » (votée le 23/05/2024)**

« La section 26 du CNU souhaite réaffirmer son attachement à une formation des enseignant.es de qualité ainsi qu'au respect du fonctionnement universitaire. Elle est de ce fait très alarmée par le projet de réforme de formation des enseignant.es (quatrième réforme de ce type en 14 ans) sur son contenu comme sur ses conséquences. La motion complète peut être retrouvée ici. »

## **2 Bilan de la session Qualification**

La session s'est tenue les 31 janvier, 1er et 2 février 2023 à l'Institut Henri Poincaré (Amphi Hermite). Rappelons que, même si deux rapporteurs sont désignés par le bureau de la section pour chaque dossier, la décision de qualification, ou de refus de qualification, est le fait de la section dans son ensemble. Le rôle des rapporteurs, dont les noms sont connus des candidat.es, est avant tout de présenter aux membres participant à la session, les éléments factuels du dossier, en particulier en liaison avec les critères de qualification que nous affichons sur le site :

<https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/>

Les candidat.es sont invité.es à prendre connaissance de ces critères d'évaluation afin de préparer au mieux leurs dossiers.

Point important : les dossiers sont déposés en ligne, la recevabilité des dossiers est étudiée par le ministère, et la section n'a pas de prise sur les décisions d'irrecevabilité de ceux-ci.

### **2.1 Qualification aux fonctions de Maître de Conférence**

#### **Résultats de la session 2023-2024**

Pour cette session, la section 26 a étudié 453 dossiers (contre 395 en 2023, 405 en 2022, 425 en 2021, 450 en 2020). On retrouve en particulier le niveau de 2020. Parmi ceux-ci, nous avons dénombré 55 dossiers non-transmis, déclarés irrecevables ou retirés par les candidat.es.

Il y avait 72 demandes de dispense de doctorat. Toutes les demandes ont été accordées, et les dossiers correspondant ont été examinés dans les mêmes conditions que les autres.

Parmi tous les dossiers examinés en séance, on compte 286 hommes (72%) et 112 femmes (28%). En tout, 81 dossiers ont été considérés hors section dont 63 hommes (78%) et 18 femmes (22%), 29 dossiers n'ont pas été qualifiés dont 17 hommes (59%) et 12 femmes (41%).

A l'issue de cette séance de qualification, on compte 288 personnes qualifiées (72% du contingent de dossiers examinés) dont 206 hommes (72%) et 82 femmes (28%).

#### **Critères de qualification**

Deux repères importants sont utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidat.es dont le parcours ne s'inscrit pas de façon canonique dans les thématiques

de la section :

- D'une part l'aptitude à enseigner toutes les mathématiques de licence. Attention, certain.es candidat.es omettent complètement la rubrique "enseignement" ce qui peut entraîner un refus de qualification. L'enseignement est une partie importante de notre métier, ce point doit être mentionné, que ce soit pour faire part d'une expérience, ou pour expliquer pourquoi celle-ci n'a pas pu avoir lieu.
- D'autre part l'activité scientifique, qui dans les domaines d'application des mathématiques ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes ou algorithmes éprouvés. Il est crucial de montrer que la recherche effectuée pendant et depuis la thèse a produit des résultats mathématiques.

L'activité de recherche est évaluée à partir :

1. Des travaux de la thèse en particulier à travers les rapports de thèse (ou, s'ils n'existent pas, tout autre document équivalent attestant de la qualité de la thèse). Pour les candidat.es titulaires d'un doctorat français récent, il est attendu qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification.
2. Des publications. Si la présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses de l'année, elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. Point important : les publications dans des revues considérées comme prédatrices ne sont pas prises en compte.
3. L'évaluation prend aussi en compte l'apport méthodologique en mathématiques, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation des modèles théoriques dans le cadre d'applications réalistes.

L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline n'est pas considérée comme suffisante à elle seule pour la qualification en section 26 (il s'agit du critère qui entraîne le plus de refus de qualification). Les candidat.es qui s'estiment dans le champ « applications des mathématiques » dans un sens un peu large, sont encouragé.es à ne pas restreindre leurs candidatures de qualification à la 26ème section. Par ailleurs le CNU s'attend à ce que les exigences précédentes sur l'activité de recherche soient aussi vérifiées sur les deux dernières années en cas de thèses datant de plus de deux ans (ceci est particulièrement examiné en cas de requalification).

Notons qu'une seule qualification suffit pour candidater sur tous les postes de maître de conférences, quelle que soit la section dans laquelle elle a été obtenue.

Pour finir, la section 26 du CNU tient à rappeler le caractère nuisible des revues et conférences prédatrices pour la communauté, et encourage les candidats (à la qualification, à des promotions ou à des primes) à ne pas publier dans des revues ou conférences de ce type, et à ne pas y prendre de responsabilités éditoriales. Quelques recommandations de sites internet pour identifier les revues en question :

Comité scientifique du CNRS  
Compass to publish  
Combatting Predatory Academic Journals and Conferences

## 2.2 Qualification aux fonctions de professeur

Depuis quelque temps déjà, les collègues MCF titulaires (et EC titulaires assimilés au corps des MCF relevant de la fonction publique française) n'ont plus à demander la qualification PR. Le nombre de dossiers est donc faible et une demi-journée suffit pour tous les étudier. Comme l'année précédente, la réunion restreinte a eu lieu le 31 janvier au matin. La session plénière se déroule ensuite potentiellement sur deux jours et demi.

Pour cette session, 29 dossiers ont été déposés, et 20 ont été examinés en séance (neuf dossiers ne sont pas arrivés au stade de l'examen pour des raisons diverses : renoncement, dossier déclaré irrecevable ou non transmis,...). Sur ces 20 dossiers, on compte :

- 14 dossiers qualifiés
- 2 dossiers non qualifiés
- 2 dossiers hors section
- 2 dossiers pour lesquels la dispense d'habilitation à diriger des recherches a été refusée.

Le bureau renvoie au site de la section 26 du CNU pour les critères de qualification aux fonctions de Professeur.e des Universités.

## 2.3 Périmètre de la section 26

De nombreuses discussions concernant le périmètre de la section 26 ont eu lieu tout au long de cette session de qualification 2024. Nous avons en particulier eu à étudier un grand nombre de dossiers relevant de thématiques partagées avec d'autres sections : recherche opérationnelle, cryptographie, machine learning pour ne citer que les plus représentées. Des discussions seront menées pendant la mandature avec en particulier les sections du groupe 5 (sections 25, 26 et 27) afin de pouvoir orienter au mieux les candidatures.

## 3 Bilan de la session CRCT

La session CRCT 2024 s'est tenue le 31 janvier après-midi à l'Institut Henri Poincaré, le calendrier ayant permis de la combiner avec la session Qualification.

La section disposait pour cette session 2024 de 13 semestres de CRCT à attribuer.

Il y a eu au total 61 demandes (46 issues de MCF et 15 issues de PR), dont 23 (38%) issues de collègues féminines. Le nombre total de semestres demandés était de 81 (un tiers des demandes l'étaient donc pour 12 mois).

Les règles de déport pour les CRCT stipulent qu'une personne affectée, exerçant ou ayant exercé des fonctions depuis moins de deux ans dans le même établissement que la personne ayant déposé une demande ne peut ni rapporter le dossier ni participer aux discussions concernant cette demande. Pour cette raison le bureau a demandé à six de ses membres, trois MCF et trois PR dont l'établissement de rattachement n'impliquait aucun besoin de déport, d'examiner l'ensemble des dossiers (dans leur corps, pour les 3 MCF). Ces six membres ont travaillé en amont de la session, avec pour mission de d'établir une appréciation synthétique de l'ensemble des dossiers, ainsi qu'une proposition de pré-classement.

Ces éléments ont été présentés et discutés en séance, afin d'établir une liste principale et une liste complémentaire. En raison du grand nombre de demandes au regard du nombre de semestres à distribuer, il a été décidé de n'attribuer que des CRCT de 6 mois.

La liste principale en PR (3 candidatures retenues) est par ordre alphabétique :

- M. Stéphane CREPEY (Paris Cité)
- M. Ying HU (Rennes)
- Mme. Emilie LEBARBIER (Paris Nanterre)

La liste principale en MCF (10 candidatures retenues) est par ordre alphabétique :

- Mme Céline CONSTANTIN (Montpellier)
- M. Laurent DOYEN (Grenoble Alpes)
- Mme Mame Diarra FALL (Orléans)
- Mme Laurence GRAMMONT (Saint-Etienne)
- M. Erwan HINGANT (Amiens)
- M. Thomas LECORRE (CY Cergy Paris)
- M. Samuel MAISTRE (Strasbourg)
- Mme Chloé MIMEAU (CNAM)
- M. Pierre PETIT (Toulouse 3)
- Mme Frédérique WATBLED (Bretagne Sud)

Toutes les candidatures retenues ont accepté leur CRCT.

Parmi les candidatures retenues, 46% sont issues de collègues féminines. Du point de vue thématiques, 2 candidatures relèvent de l'analyse numérique / calcul scientifique, 2 de la didactique, 4 des EDP, 4 des probabilités, et 2 de la statistique. Du point de vue géographique, 4 sont issues du grand Paris, les 9 restantes sont les seules dans leur périmètre local.

Nous rappelons que la section 26 n'examine pas et par conséquent n'attribue pas de CRCT aux candidatures issues de ses membres. Comme les candidatures se faisaient avant les élections du CNU, deux dossiers ont ainsi été automatiquement écartés.

Lors des discussions en session, il a été relevé que les dossiers manquaient pour certains de clarté concernant les décharges d'enseignement obtenues au cours des années précédentes (délégations / CRCT / IUF / ERC / etc). Il est recommandé aux candidat.es de faire apparaître ces informations de manière la plus exhaustive possible, et si possible de manière synthétique.

Pour information, il existe depuis peu un contingent CRCT fléchés pour les retours de congés maternités. Les collègues concernées peuvent en faire la demande sur Galaxie (ce contingent n'est pas examiné par le CNU). Sur les précédentes campagnes, le nombre de telles demandes était inférieur au nombre de semestre réservés.

## 4 Bilan de la session Promotion interne

### Données générales

La session *Promotion interne* (dite « Repyramidage ») s'est tenue le mercredi 3 avril 2024 en mode hybride : une partie des membres concerné.es de la section étaient en présentiel

à Sorbonne Université (campus Jussieu), le reste en distanciel (visio-conférence).

Onze établissements étaient concernés par cette session :

- Université de Bordeaux
- Université Clermont Auvergne
- Université du Havre
- Université Lyon 1
- Université Paris Cité
- Université Paris-Est Créteil
- Université Paris Nanterre
- Université Paris Saclay
- Université de Poitiers
- Université de Reims
- Université de Toulon

Les dossiers ont été déposés aussi bien par des collègues MCF classe normale que hors classe. La campagne de recrutements 2024 sur les postes classiques n'ayant pas encore démarré, tous les dossiers ont été examinés.

Une sous-commission spéciale de 22 membres rang A de la section 26 du CNU a été constituée spécialement pour l'occasion. De part la grande diversité des établissements concernés, il n'a pas été possible de ne faire participer que des membres dont les établissements n'étaient pas concernés par la procédure. Bien entendu, les membres de la section n'ont pas participé aux discussions sur les dossiers associés à leur établissement de rattachement.

Les avis à rendre (saisie sur Galaxie et visible par le/la candidat.e), parmi trois choix possibles

- A = Très Favorable,
- B = Favorable,
- C = Réserve,

étaient comme l'année dernière restreints à deux rubriques concernant l'Aptitude professionnelle et les Acquis de l'expérience professionnelle. La différence entre les deux rubriques est ténue. Dans la continuité de ce qui avait été fait lors de la précédente mandature, nous avons considéré que l'« Aptitude professionnelle » concernait plutôt le futur et le potentiel, tandis que les « Acquis de l'expérience professionnelle » se référaient plutôt aux activités développées jusqu'à ce jour.

Ces deux critères nous paraissant obscurs, nous avons cherché à préciser notre lecture des dossiers. Chaque rapporteur a ainsi évalué les 4 items :

1. Publications (qualité et quantité)
2. Encadrement doctoral et/ou administration de la recherche,
3. Diffusion, rayonnement et/ou vulgarisation,
4. Responsabilités et/ou implication pédagogiques, investissement dans l'administration locale.

La case "éléments d'appréciation" disponible également sur Galaxie a permis de faire remonter une très courte synthèse de ces quatre éléments pouvant être relevés comme de bonne ou de très bonne qualité.

## Fonctionnement de la section

Le bureau de la section a nommé deux rapporteurs par dossier :

- un rapporteur dans la spécialité du ou de la candidat.e,
- un rapporteur « géographique », examinant l'ensemble des dossiers d'un même établissement (un découpage en plusieurs lots a été effectué pour les établissements dont le nombre de candidat.es était plus important).

Cette année encore, le CNU est la première instance à étudier les dossiers, et son avis reste facultatif. Les dossiers ont été étudiés par établissement, et le débat a permis de confronter les évaluations disciplinaires dossier par dossier, et l'évaluation plus globale pour chaque établissement en valeurs relatives. L'examen par établissement permet de tenir compte d'éventuelles spécificités de ces derniers. Cependant, aucun classement intra-établissement n'est établi par le CNU.

La frontière entre les niveaux A et B est souvent ténue, et les dossiers sont en général d'excellente qualité. Les résultats globaux sont donnés dans le tableau ci-dessous :

	Acquis Exp.	Aptitude Pro.
A	34	32
B	3	5
C	1	1

Une personne référente parité a été nommée en tout début de session. Son rôle était de suivre les débats sous l'angle de la parité et de tenir un décompte genré des différentes décisions prises tout au long de la journée. En particulier, on compte à l'issue des discussions :

- 38 candidat.es, dont 11 femmes (29%)
- 31 candidat.es ayant reçu la note finale de A-A, dont 9 femmes (29%).

## Suite de la procédure

A la suite du CNU, les établissements doivent à leur tour expertiser les dossiers, et nommer pour cela un comité de 4 collègues, deux de l'établissement et deux de la discipline qui peuvent être extérieurs. Ce comité peut auditionner jusqu'à 4 candidat.es, puis exprime des avis sur les dossiers. La décision finale est prise par la direction de l'établissement.

Cette année encore, nous avons produit un travail et une évaluation sur des rubriques mal définies, aboutissant à des couples de lettres peu adaptés au processus d'aide à la décision. Il est vraisemblable qu'un comité de sélection convenablement constitué (ce point reste délicat pour cette procédure) et semblable à ce qui se fait pour les postes standards, pourra affiner l'évaluation tout en prenant en compte les spécificités et attentes locales.

Néanmoins, dans le cadre de la procédure actuelle, nous pensons qu'il est de l'intérêt de tout le monde que le CNU soit consulté lors de ces opérations sensibles de promotion interne : l'expertise externe qu'il fournit dans un cadre global gagne en objectivité, et permet une évaluation nationale par les pairs, et des discussions sérieuses et sereines sur les dossiers.

## Résultats 2024

Les candidat.es promu.es en 2024 sont :

- M. Benjamin AMBROSIO (Université du Havre)
- M. Nourddine AZZAOUÏ (Université Clermont Auvergne)
- Mme Anne BEAULIEU (Université Paris-Est Créteil)
- M. Hacène DJELLOUT (Université Clermont Auvergne)
- M. Mehmet ERSOY (Université de Toulon)
- Mme Aurélie FISCHER (Université Paris Cité)
- Mme Christine KERIBIN (Université Paris Saclay)
- Mme Stéphanie LOHRENGEL-LEFEVRE (Université de Reims)
- M. Xavier MARY (Université Paris Nanterre)
- Mme Madalina PETCU (Université de Poitiers)
- M. Laurent PUJO-MENJOUET (Université Lyon 1)
- Mme Lisl WEYNANS (Université de Bordeaux)

## 5 Bilan de la session Avancement de grade

La session Avancement de grade (dite *Promotions*) s'est tenue les 22, 23 et 24 mai 2024, à l'Université Paris Sorbonne campus Jussieu le 22 mai, puis à l'Université Paris Cité, campus Saint-Germain des Prés les 23 et 24 mai.

Les candidatures se font par voie électronique. Avant l'examen par le CNU, les dossiers sont préalablement examinés par les conseils académiques des établissements qui émettent un avis sur les dossiers des candidat.es, qui ont à leur tour un droit de réponse. Tous ces avis sont visibles par les rapporteurs du CNU. La section 26 du CNU, après une nouvelle discussion sur ce point important, a maintenu son choix de ne pas mettre d'évaluation sur les dossiers des candidat.es qu'elle ne propose pas à la promotion. Elle a donc transmis aux établissements l'avis suivant pour les candidat.es non promus : « La section 26 du CNU ne souhaite pas émettre d'avis sur les candidat.es qu'elle ne propose pas à la promotion sur le contingent qui lui est attribué ». Il sera proposé que ce choix ne soit *pas* reconduit l'an prochain ; cela impliquera une modification du mode de fonctionnement en amont de la session, nous nous appuyerons pour cela sur l'expérience de la section 25.

Pour les membres du CNU, la section indique à l'établissement qu'elle n'examine pas les dossiers de candidature à une promotion émanant de ses membres.

Chaque dossier est examiné en amont de la session par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi. Les rapporteurs ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre (sauf parfois pour nos collègues en didactique, à cause du faible nombre d'expert.es au sein du CNU26).

Une personne est désignée référente parité et diversité parmi les membres de la section présents. Cette dernière suit ensuite l'ensemble des débats et discussions sous cet angle. Un suivi numérique sur les proportions femmes/hommes est proposé à chaque étape de la session.

Les membres du CNU participant à la session ne s'expriment pas sur les dossiers de candidat.es de leur établissement ni sur les candidat.es dont ils seraient trop proches.

Comme lors de chaque session, la section a pu constater une grande diversité de la qualité de mise en forme des dossiers. Nous attirons donc l'attention sur les points importants suivants :

1. Le dossier de candidature à une promotion doit contenir un descriptif de l'ensemble de la carrière et faire apparaître clairement les éléments nouveaux depuis la dernière promotion.
2. Les différentes actions réalisées tout au long de la carrière et mises en avant (responsabilités en particulier) doivent être datées.
3. En ce qui concerne l'encadrement doctoral, le dossier doit préciser pour chaque encadrement le taux d'encadrement de la thèse, son financement, le devenir du docteur, ses publications.

De façon plus générale, chaque élément du dossier doit être décrit de façon suffisamment claire et précise, et lorsque cela est pertinent, par des éléments chiffrés, pour permettre sa juste prise en compte par les rapporteurs puis la section. Les résultats de cette session sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	MCF HC	MCF EX	PR1	PR EX1	PR EX2
Nbr dossiers	103	38	58	79	56
Dont candidates	30 (29.1%)	14 (36.8%)	12 (20.7%)	20 (25.3%)	7 (12.5%)
Contingent	20	7	15	13	7
Dont promues	8 (40%)	5 (71.4%)	6 (40%)	5 (38.5%)	1 (14.3%)
Age min-max(*)	39 - 56	54 - 63	35 - 62	41 - 59	47 - 64
Ancien. min-max(**)	9 - 17	8 - 15	4 - 26	5 - 12	6 - 11

(\*) : au sein des promu.es

(\*\*) : au sein des promu.es, depuis la dernière promotion au moment du dépôt du dossier.

Rappelons que le nombre de promotions dans chaque catégorie (appelé « contingent ») est décidé par le ministère.

## 5.1 Promotion à la hors-classe (contingent CNU) des MCF

Liste des promu.es (20) : Catherine AARON (Clermont Auvergne), Benjame BOUTIN (Rennes), Valentina CELI (Bordeaux), Kolehe COULIBALY-PASQUIER (Lorraine), Lionel CUCALA (Montpellier), Anne CUZOL (Lorient), Jérémie DARDE (Toulouse 3), Aurélie FISCHER (Paris Cité), Bérénice GREC (Paris Cité), Mohamed HEBIRI (Gustave Eiffel), Aline KURTZMANN (Lorraine), Joris MITHALAL (Lyon 1), Vincent PERROL-LAZ (Tours), Christophe PROFETA (Evry), Olivier PROT (Limoges), Sergio Andres PULIDO NINO (ENS IIE Evry), Julien ROYER (Toulouse 3), Robin RYDER (Paris-Dauphine), Béatrice VEDEL (Lorient), Juliette VENEL (Valenciennes).

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble de la carrière des candidats. Outre le travail de recherche et l'activité d'enseignement, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritant.es, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promu.es.

## 5.2 Promotions (contingent CNU) à l'échelon MCF EX

Liste des promu.es (7) : Catherina CALGARO (Lille), Rachida EL ASSOUDI (Rouen), Olivier GIPOULOUX (Saint-Etienne), Jonas KOKO (Clermont Auvergne), Christine KERIBIN (Paris Saclay), Marie-Christophette BLANCHET (Centrale Lyon), Marie-Hélène VIGNAL (Toulouse 3).

Après une phase de sept ans pendant laquelle les promotions à l'échelon MCF EX ont servi à faire monter la proportion dans le corps à 10%, cette année les promotions proposées résultaient seulement des flux sortants. En plus d'une activité constante dans le travail de recherche et les activités d'enseignement, on attend un investissement notable dans au moins une des catégories usuelles d'évaluation. Pour cet échelon, un poids sensiblement plus important est également porté sur le critère d'âge.

## 5.3 Promotions (contingent CNU) à la 1ère classe des PR

Liste des promu.es (15) : Matthieu ALFARO (Rouen), Mohamed BEN ALAYA (Rouen), Marion DARBAS (Paris Nord), Elena DI BERNARDINO (Côte d'Azur), Charles DOS-SAL (INSA de Toulouse), Raluca EFTIMIE (Besançon), Max FATHI (Paris Cité), Pierre LATOUCHE (Clermont Auvergne), Carole LE GUYADER (INSA de Rouen), Antoine LEMENANT (Lorraine), Pascal MAILLARD (Toulouse 3), Gawtum NAMAH (ENS Besançon), Justin SALEZ (Paris-Dauphine), Nathalie SAYAC (Rouen), Marie THERET (Nanterre).

Pour l'examen des promotions à la première classe des Professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants : domaine scientifique, âge et ancienneté comme PR, faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques, activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications), encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs), activités éditoriales, direction de projets (type ANR, réseaux européens, GDR), rapports de thèses ou d'HDR, activités et responsabilités pédagogiques, responsabilités diverses (direction d'équipe, d'unité, de département, ..., appartenance à différentes commissions). Les candidat.es sont invité.es à mettre clairement ces éléments en avant dans leur dossier, en identifiant de manière claire les éléments nouveaux depuis la dernière promotion.

La section 26 du CNU veille à une répartition représentative entre les sous-disciplines (analyse, aléatoire, didactique, ...), ce qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques. Le CNU est attentif à une juste répartition des âges des collègues promu.es. Etant donné la pression très forte sur ce type de promotion, les candidat.es qui étaient professeurs depuis au moins 4 ans ont été privilégié.es. Petite nouveauté pour cette session : l'arrivée des premières candidatures ayant par ailleurs bénéficié d'un re-pyramidage. Les personnes concernées ont souvent vu leur évolution de carrière ralentie pour des raisons diverses. La « règle » des 4 ans d'ancienneté depuis la dernière promotion n'a pas été prise en compte dans les discussions dans ces cas spécifiques.

## **5.4 Promotions (contingent CNU) au 1er échelon de la classe exceptionnelle des PR**

Liste des promu.es (13) : Karine BEAUCHARD (ENS Rennes), Gilles BLANCHARD (Paris Saclay), Philippe BRIAND (Savoie Mont-Blanc), Anne-Laure DALIBARD (Sorbonne), Clément DOMBRY (Besançon), Anne ESTRADE (Paris Cité), Christophe GARBAN (Lyon 1), Ivan GENTIL (Lyon 1), Samuel HERRMANN (Dijon), Adeline LECLERQ (Grenoble Alpes), Jérôme MONNIER (INSA de Toulouse), Iraj MORTAZAVI (CNAM), Judith ROUSSEAU (Paris-Dauphine).

Le CNU attend des personnes candidates à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'elles se soient particulièrement distinguées dans les différentes missions de Professeur des Universités, que ce soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou par le rôle majeur qu'elles jouent dans la communauté scientifique, en termes d'encadrement, de diffusion, et de structuration de la recherche. Le conseil est attentif à une juste répartition des âges des collègues promu.es et a privilégié les candidat.es ayant une ancienneté dans la 1ère classe d'au moins cinq ans.

Les années précédentes étaient marquées par une forte pression concernant la promotion à la 1ère classe. Pour cette session 2024, le passage vers la classe exceptionnelle était un peu plus compliqué : nous avons 15 dossiers de plus que l'année précédente (79 contre 64) pour un contingent inchangé.

## **5.5 Promotions (contingent CNU) au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des PR**

Liste des promu.es (7) : Fayssal BENKHALDOUN (Paris Nord), Franck BOYER (Toulouse 3), Abdellatif EL BADIA (Compiègne), Said HAMADENE (Le Mans), Stéphane LABBE (Sorbonne), Anne PHILIPPE (Nantes), Alain PIETRUS (Antilles).

Parmi les candidat.es dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions des Professeurs d'Université, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle, suivi de l'âge. Les candidat.es à cet échelon sont invité.es à accorder à leur dossier le soin requis pour permettre aux rapporteurs d'en faire une lecture autonome.

La règle de l'ancienneté dans la classe exceptionnelle peut potentiellement pénaliser les femmes. En particulier, les projections faites à partir des candidatures de cette année semblent indiquer qu'aucune femme ne serait promue sur cette base au cours des 2 prochaines années. Après discussion au sein de la section, il a été décidé de prendre le genre des candidat.es en compte dès l'année prochaine en visant une proportion de femmes promues supérieure ou égale à la proportion de femmes parmi les personnes promouvables (environ 14% pour cette session, ce qui correspond peu ou prou à une promotion pour un contingent de 7 personnes).

## **5.6 Procédure spécifique d'avancement de grade**

La procédure spécifique d'avancement de grade concerne les maîtres de conférences et les professeur.es exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de

recherche. L'évaluation est conduite par une instance nationale dans laquelle siègent des membres élu.es de la CP-CNU, elle est transverse à toutes les sections.

Liste des promu.es en section 26 (1) : Fabien FLORI (Corte) accède à la 1ère classe des PR.

## 5.7 Avancement hors CNU

### Promotion à la hors-classe des MCF (2023)

Liste des promu.es (16) : Delphine BOUCHER (Rennes), Cédric BOULBE (Côte d'Azur), Romain BOULET (Lyon 3), Elie BRETIN (INSA de Lyon), Nathalie CORSON (Le Havre), Pierre DEBS (Orléans), Elena DEL MERCATO (Paris 1), Virginie DELOUSTAL-JORRAND (Lyon 1), Diana DOROBANTU (Lyon 1), Valentina LANZA (Le Havre), Jérôme LAURENS (Dijon), David MANCEAU (Le Havre), Christophe PICARD (INP de Grenoble), Denis VILLEMONAIS (Lorraine), Yannick VIOSSAT (Paris-Dauphine), Lyudmyla YUSHCHENKO (Toulon).

### Promotion à la classe exceptionnelle des MCF (2023)

Liste des promu.es (10) : Laurent BOUDIN (Sorbonne), Claudie CHABRIAC (Toulouse 2), Claire DAVID (Sorbonne), Laurence GHIER (Caen), Michael GUTNIC (Strasbourg), Frederique LEBLANC (Grenoble Alpes), Régine MARCHAND (Lorraine), Laurence MARSALLE (Lille), Catherine TROTTIER (Montpellier 3), Laurent VIVIER (Paris Cité).

### Promotion à la 1ère classe des PR (2023)

Liste des promu.es (13) : Pierre BOUSQUET (Toulouse 3), Ahmad EL HAJJ (Compiègne), Bruno GALERNE (Orléans), Benoît LIQUET (Pau), Antoine MANDEL (Paris 1), Olivier ROUSTANT (INSA de Toulouse), Joseph SALMON (Montpellier), Jacques SMULEVICI (Sorbonne), Radu Stefan STOICA (Lorraine), Marcela SZOPOS (Paris Cité), Viet Chi TRAN (Gustave Eiffel), Nicolas WICKER (Lille), Hasnaa ZIDANI (INSA de Rouen).

### Promotion au 1er échelon de la classe exceptionnelle des PR (2023)

Liste des promu.es (14) : Alexandre BERRÉD (Le Havre), Yves D'ANGELO (Côte d'Azur), Mohamed DIDI BIHA (Caen), Jean-Guillaume DUMAS (Grenoble Alpes), Jean-François DUPUY (INSA de Rennes), Anne GEGOUT-PETIT (Lorraine), Elise JANVRESSE (Amiens), Khalide JBILOU (Littoral), Stéphane LOISEL (CNAM), Pascal NOBLE (INSA Toulouse), Philippe PONCET (Pau), Marjolaine PUEL (Cergy), Frédéric RICHARD (Aix-Marseille), Grégory VIAL (Centrale Lyon).

## Promotion au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des PR (2023)

Liste des promu.es (9) : Laurent BORDES (Pau), Bruno BOUCHARD-DENIZE (Paris-Dauphine), Eric DELABAERE (Angers), Olivier GARET (Lorraine), Michel GEOFFROY (Antilles), Jacques GIACOMONI (Pau), François JOUVE (Paris Cité), Vincent RIVOIRARD (Paris-Dauphine), Frédéric ROUSSET (Paris Saclay).

## 6 Bilan de la session Prime individuelle

La Prime Individuelle aussi appelée RIPEC3 ou Prime C3 fait partie de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) qui comporte un volet "Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs" (RIPEC) à trois composantes :

1. La Prime C1, ou RIPEC1, est l'ancienne Prime d'enseignement supérieur attribuée à tous les EC, versée de manière automatique et mensualisée. Elle a été revalorisée à 4200 Euros annuels pour tous les EC en 2024 (elle était de 2800 Euros annuels en 2022, et 3500 en 2023). L'objectif affiché est d'atteindre 6400 Euros/an en 2027.
2. La Prime C2, ou RIPEC2, est une prime de fonction, attribuée par les établissements pour des fonctions ou des responsabilités spécifiques. Il y a trois groupes de responsabilités, avec des montants plafonds différents mais pas de plancher. Le bilan à moyen ou long terme sera difficile tant les stratégies d'établissements sont disparates (et opaques).
3. La Prime Individuelle, ou prime C3, ou RIPEC3<sup>1</sup> est celle qui nous intéresse dans ce bilan. Elle est attribuée sur demande de l'EC, par le chef d'établissement, pour une durée de trois ans, après un avis (facultatif) du CNU puis un avis d'une commission de l'établissement. A noter que certaines sections du CNU ont fait le choix de ne pas participer au processus d'attribution des RIPEC et donc de ne pas évaluer les dossiers des candidat.es.

La RIPEC est une prime d'activité, censée couvrir l'ensemble des missions d'une EC. Chaque dossier de candidature reçu au sein de la section est expertisé par deux rapporteurs. La section doit ensuite attribuer à chaque candidat.e une seule mention globale parmi

"Très Favorable = A", "Favorable = B" ou "Réservé = C",

mais également préciser le(s) titre(s) auquel(s) la prime peut être accordée, parmi les six missions des EC telles que listées dans l'article L. 123-3 du code de l'éducation

1. la formation initiale et continue tout au long de la vie,
2. la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats, au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable,
3. l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle,
4. la diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle,

---

1. Par la suite, par souci de simplicité, on utilisera le terme RIPEC pour parler de ce troisième volet.

5. la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
6. la coopération internationale,
7. le concours apporté à la vie collective des établissements (« Article 3, alinéa 7 du décret no. 84-431 du 6 juin 1984 »).

Cette évaluation couvre les quatre dernières années<sup>2</sup> (2020-2023 pour cette session 2024).

## 6.1 Retour global sur la session 2023

Lors de l'assemblée générale de la CP-CNU<sup>3</sup> qui s'est tenue en juin, un bilan global de la session RIPEC 2023 a été diffusé. Un certain nombre de faits marquants ont été mis en avant :

- Le taux de succès global à cette demande de prime était de 55%, dont 56% chez les femmes (en tout environ 11000 personnes avaient déposé un dossier).
- Une forte disparité entre les corps et les grades : le taux de succès est de 63% chez les PU (monte à 79% chez les PR2) contre 50% chez les MCF (descend à 44% chez les MCF CN et EX).
- Les taux d'attribution varient énormément d'une section à l'autre : de 37% à 73%.

Sur ce dernier point, on notera malheureusement que la section 26 a été la moins bien servie en 2023 avec justement un taux de succès de 37%. A titre d'information, la section 25 a obtenu de son côté un taux de succès d'un peu plus de 50%. A la suite de discussions au sein du groupe 5 (regroupant les sections 25, 26 et 27), un certain nombre de différences dans le traitement des dossiers et les saisies sur Galaxie ont été identifiées, différences dont nous avons tenu compte cette année dans le traitement des dossiers.

On notera également que les modalités de candidature, évaluation et attributions ont fréquemment changé depuis la mise en place (très récente) de cette prime. A titre d'exemple l'année de carence, instaurée en 2022 a rapidement été supprimée. Cette instabilité globale rend l'ensemble du processus complexe, tant pour les candidat.es que pour la section, en particulier à cause de l'absence d'historique et de recul sur le processus. Par ailleurs, il convient d'insister sur le fait la prime n'est pas octroyée par la section, et que cette dernière donne simplement un avis que l'établissement est libre de suivre ou pas.

## 6.2 Fonctionnement de la section pour la session 2024

La session Prime Individuelle du CNU26 s'est tenue les 4, 5 et 6 septembre 2024 à l'Université Lyon 1, campus de la Doua, Villeurbanne. Comme pour les sessions précédentes, les discussions se sont déroulées en deux temps avec un premier bloc dédié aux candidatures PR puis un second aux candidatures MCF (trois demi-journées pour chaque bloc).

Cette année, un peu plus de 400 dossiers ont été déposés en section 26. Sur le modèle de ce qui avait été fait lors du mandat précédent, chaque dossier a été attribué à un rapporteur "géographique" (ayant une vue d'ensemble sur les candidatures au sein d'un

---

2. La section 26 a fait le choix d'inclure 18 mois supplémentaires dans l'évaluation en cas de congés maternité ou de maladie sur la période (ou à proximité immédiate).

3. Cette assemblée générale, qui se tient deux fois par an à Paris, regroupe les bureaux de toutes les sections CNU.

même établissement ou zone géographique), et un rapporteur "thématique" étant le plus proche possible des thématiques du dossier. On rappelle au passage que les règles de fonctionnement du CNU interdisent de siéger aux membres de la section ayant déposé un dossier, et empêchent d'attribuer un dossier d'un.e candidat.e provenant du même établissement et/ou laboratoire que le rapporteur.

Pour chaque bloc de travail, les discussions se sont approximativement réparties de la manière suivante :

- Une première demi-journée de discussions générale : bilan de la session 2023, retours attendus sur Galaxie, modalités d'évaluation (quelles cases cocher, dans quelles circonstances),...
- Une demi-journée de travail en petit groupe : chaque rapporteur géographique a pu échanger avec les différents rapporteurs thématiques sur chacun de ses dossiers et remplir pour chacun d'entre eux un tableau de synthèse.
- Un dernier temps d'échange permettant d'harmoniser les évaluations.

La saisie de l'évaluation de chaque dossier a été assurée a posteriori par les membres du bureau.

Les discussions menées en séance au sein de la section nous ont amenés à faire un certain nombre de choix pour cette session. Tout d'abord, nous avons en premier lieu décidé - en s'inspirant des pratiques de la section 25 - de personnaliser au maximum les retours pour chaque candidature. Nous détaillons ci-dessous chaque rubrique sur l'interface Galaxie de manière plus spécifique.

- Note globale (à choisir en A = "Très favorable" - B = "Favorable" - C = "Réservé") : le choix de la note correspond à une appréciation globale au niveau du dossier. Les candidat.es ayant eu la note A ont typiquement des dossiers équilibrés couvrant tous les attendus de notre métier (dont en particulier les volets enseignement, recherche et responsabilités), avec un ou plusieurs points forts. La note B a été plutôt attribuée à des dossiers ayant soit un dossier équilibré mais sans réel point saillant par rapport au reste de la communauté, soit à des dossiers pour lesquels certains aspects du métier n'ont pas été assez mis en avant. La note C a été attribuée de manière marginale, typiquement pour des dossiers incomplets ou manquant de précision sur certains volets. Au niveau de l'ensemble des sections CNU, la note A représentait 75% des avis en 2023, contre 20% pour la note B et moins de 5% pour la note C. La consigne donnée a priori aux rapporteurs de la section était d'essayer de se rapprocher de ces proportions (voir section suivante pour un bilan chiffré).
- Case 1 : (formation initiale et continue) Cette case a été utilisée par la section pour mettre en avant les candidat.es fortement investi.es dans les enseignements, que ce soit d'un point de vue pédagogique (pratiques innovantes, originales et/ou chronophage) ou en terme de responsabilité d'année (éventuellement de mention suivant la taille des formations). La section a estimé qu'assurer un service d'enseignement, rédiger des notes des cours et préparer des examens faisait partie de nos missions : la case n'a donc pas été cochée pour ces seules raisons.
- Case 2 : (recherche). Le motif retenu pour cocher cette case a été d'avoir une production scientifique dans les standards hauts de la communauté, en terme de qualité des publications et de production scientifique.

- Case 3 : (orientation, promotion sociale et professionnelle). Typiquement, cette rubrique a servi à mettre en avant les personnes soit investies dans des formations professionnalisantes pour lesquelles un travail spécifique d'orientation et d'interface avec le monde professionnel est nécessaire, soit occupant des fonctions liées au suivi des étudiants.
- Case 4 : (valorisation). Cette rubrique nous a servi à mettre en avant toutes les candidatures ayant un investissement conséquent dans toutes les activités de diffusion et de vulgarisation.
- Cases 5 et 6 : (participation à la construction de l'espace européen de l'ESR et coopération internationale). Les intitulés et périmètres de ces deux rubriques ont été trouvés assez flous pour la section. Nous avons fait le choix de les cocher pour des candidat.es étant investies dans des programmes internationaux au niveau de la formation (case 6 pour des programmes européens, 7 pour des programmes hors-europe). Nous n'avons pas coché cette case pour des activités de recherche à l'international, hormis pour certains programmes spécifiques.
- Cases 7 : (concours apporté à la vie collective des établissements). Cette rubrique nous a servi à valoriser les candidat.es fortement investies au niveau administratif, que ce soit au niveau local ou national. Nous avons par exemple fait la distinction entre une responsabilité d'année (déjà valorisée dans la rubrique 1) et une responsabilité d'une mention de licence, les tâches et enjeux n'étant pas les mêmes dans ces deux configurations. Nous n'avons pris en compte que des charges potentiellement lourdes et chronophages (direction de département, laboratoire, équipe, ...).

A noter que ce sont des principes généraux. Nous avons adapté les éléments d'évaluation aux corps et à l'ancienneté des candidat.es : les exigences n'ont pas été les mêmes pour les sessions PR et MCF. A titre d'exemple, il n'est bien entendu pas question de demander à des candidat.es MCF en début de carrière des directions de département voire même d'année. Au sein de la session MCF, la question de l'évaluation des très jeunes dossiers (i.e. personnes recrutées pendant la période d'évaluation) s'est posée. Il est bien entendu difficile de proposer l'attribution d'une prime portant sur les différents volets de notre métier à de tels profils. La section a néanmoins coché les cases A ou B pour des personnes déjà fortement investies au niveau local.

Les dossiers présentés à cette session RIPEC étaient dans l'ensemble d'un niveau remarquable, aussi bien en terme d'encadrement, de prises de responsabilités, que de qualité de la recherche et des publications, et de visibilité. Le niveau d'exigence a donc été élevé, et de très bons dossiers ont pu se retrouver avec une appréciation « favorable ».

### 6.3 Premier bilan de la session 2024

Il convient de rappeler avant tout bilan chiffré que l'évaluation de chaque dossier s'est faite à travers le prisme de l'attribution potentielle de la RIPEC. Notre section CNU a fait le choix de mettre en avant les points les plus saillants de chaque dossier. Nous soulignons

que tous les collègues ayant obtenu les notes globales "Très favorable" ou "Favorable" remplissaient toutes les missions attendues dans le cadre de l'exercice de notre métier.

Les tableaux ci-dessous présentent une synthèse chiffrée des décisions de la section pour cette session RIPEC.

	A	B	C
Hommes	74.1%	22.3%	3.4%
Femmes	73.3%	25.1%	1.6%
Global	73.9%	23.3%	2.8%

Le taux d'attribution de la note "A", tous corps confondus, est d'environ 74%. Pour rappel, ce même taux sur l'ensemble des sections en 2023 était de 75% : ce chiffre est donc potentiellement cohérent avec ce qui se pratique dans les autres disciplines. La note "C" a été attribuée de manière très marginale, typiquement à des dossiers dont la rédaction a été négligée, ou pour lequel certains aspects de notre métier n'ont pas été renseignés. De manière globale, les taux d'attribution de chaque note sont sensiblement identiques pour les candidatures féminines ou masculines.

En ce qui concerne la répartition des notes suivant les corps, la situation est un peu moins homogène.

	A	B	C
MCF	69.8%	26.7%	3.5%
PR	80.1%	18.1%	1.8%
Global	73.9%	23.3%	2.8%

## 6.4 Conseil aux candidat.es

Le nombre de dossiers que la section doit évaluer est relativement élevé (plus de 400 cette année). Par conséquent, la qualité de rédaction est prépondérante. En particulier, il convient à chaque candidat.e de mettre en avant les différentes informations demandées en respectant la période d'évaluation. Pour les rapporteurs, trier ou hiérarchiser les différents éléments demandés peut être extrêmement chronophage : le temps passé à cette mise en forme sera potentiellement du temps en moins consacré à l'étude du dossier, ce qui pourra nuire à l'évaluation finale. A noter que le ministère fournit une trame assez rudimentaire : il est tout à fait possible d'utiliser un autre format pour la constitution du dossier à condition bien entendu de renseigner tous les points demandés.

La section a fait le choix de rajouter 18 mois à la période d'évaluation pour les candidates ayant eu un congé maternité au cours de la période. Les personnes potentiellement concernées sont donc invitées à communiquer cette information et à en tenir compte dans la constitution de leur dossier. De même, les collègues ayant eu des congés (par exemple maladie longue durée) ou une activité à temps partiel sont encouragés à le signaler dans leur dossier et à fournir les informations nécessaires pour évaluer leur activité sur une période allongée de la durée du dit-congé. De manière plus générale, toutes les informations susceptibles d'éclairer la section sur les différentes réalisations au cours de la période peuvent être communiquées.